



**FORMATION**  
Développer ses compétences

# LA RÉGLEMENTATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET LA NOTION DE RESPONSABILITÉ



## OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender le cadre réglementaire et législatif des Accueils Collectifs de Mineurs
- Pratiquer une veille juridique
- Situer sa propre responsabilité et celle de son équipe

## CONTENU

**Au cours de cette journée seront abordés les points suivants :**

- Typologie des Accueils Collectifs de Mineurs
- Hygiène, Santé, Sécurité...
- Responsabilités civile, pénale, morale...
- Comment informer l'équipe d'animation pour la mise en oeuvre ?
- Contrôles et inspections

## INTERVENANTS

Myriam BOURASSEAU, *Chargée de mission de territoire canton de Mortagne sur Sèvre, action «Enfance - Jeunesse et parentalité» (Fédération Familles Rurales 85)*

Benoît MICAUD, *Chargé de mission, Référent Direction Pôle «Vie associative» (Fédération Familles Rurales 85)*

## LIEU

Fédération Familles Rurales de Vendée ou décentralisation sur un territoire en fonction des inscriptions

### PUBLIC

Directeurs d'associations, Directeurs d'Accueils Collectifs de Mineurs

### NOMBRE DE PLACES

De 6 à 12 personnes

### CONNAISSANCES REQUISES

Fonction de direction d'ACM

### DUREE

1 journée soit 7h

### HORAIRES

De 9h à 17h

### DATES

28/03/2019

### DOCUMENTS REMIS

Fiches de synthèse  
Documents «ressources»

### MODALITES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Approche théorique, échanges / débats, exercices appliqués

### COÛT

Par participant et par jour : 210€  
Pour un groupe : nous contacter

**Responsable pédagogique**  
Benoît MICAUD, Chargé de mission,  
Fédération Départementale Familles Rurales  
Vendée